

## Vacance de poste de rédacteur communal (m/f)

L'Administration communale de la Ville de Rumelange se propose d'engager

*un fonctionnaire dans la carrière du rédacteur communal m/f  
groupe de traitement B1 – sous-groupe administratif  
en vue d'occuper la fonction de receveur.*

Pourront concourir les fonctionnaires de la carrière du rédacteur administratif ayant réussi à l'examen de promotion de cette carrière.

Une préférence sera donnée aux candidat(e)s ayant passé avec succès l'examen d'admission définitive de la carrière du receveur communal.

Ils sont tenus de joindre les documents suivants:

- une lettre de motivation ;
- une notice biographique mentionnant les périodes exactes de la formation scolaire et l'expérience professionnelle avec photo récente ;
- une copie de la pièce d'identité ou du passeport ;
- un extrait récent du casier judiciaire ;
- une copie des certificats et diplômes d'études et, le cas échéant, une homologation établie par le ministre compétent;
- une preuve de réussite à l'examen de promotion de la carrière du rédacteur ;

Les demandes incomplètes ne peuvent pas être prises en considération.

Les candidatures avec les pièces à l'appui sont à adresser au collège des bourgmestre et échevins de la Ville de Rumelange, 2 place G.-D. Charlotte, L-3710 Rumelange. Le dernier délai pour le dépôt de la candidature est le vendredi, 15 février à 16.00 heures au plus tard.

Rumelange, le 31 janvier 2019.



Le collège des bourgmestre et échevins  
Henri Haine, bourgmestre  
Viviane Biasini et Edmond Peiffer, échevins